

## PRÉSENTATION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'État, est de la responsabilité de tous.

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Dans votre région, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine. Leur investissement sur le terrain tisse des liens avec des partenaires locaux toujours plus nombreux améliorant ainsi leur efficacité dans l'aide à la restauration de cet héritage et dans la sensibilisation à sa connaissance.



### Fondation du patrimoine Champagne-Ardenne

21 Rue Andrieux BP 2738

51060 Reims cedex

Tél : 03 26 97 81 72

Email : champagneardenne@fondation-patrimoine.org

### Commune de Montfey

Place de la Mairie

10130 Montfey

Tél : 03 25 70 58 91

FONDATION  
  
DU PATRIMOINE

SOUSCRIPTION  
FAITES UN DON !  
[www.fondation-patrimoine.org/59160](http://www.fondation-patrimoine.org/59160)



## ÉGLISE DE MONTFEY

-  
Montfey  
(AUBE)

## RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE MONTFEY

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les vestiges d'une ancienne église située au lieu-dit le Lairy, entre Ervy le Châtel et Montfey, ont été transférés à Montfey, au lieu-dit « Le Désert ». En ce lieu, existait autrefois une vaste forêt de hêtres (Fey) qui fut détruite par un incendie. Point culminant et central du finage, il fut choisi aussi pour sa proximité avec la source Saint Tanche, à l'époque, réputée pour soigner les maladies de peau. Plus petite que celle du Lairy, la nouvelle église fut construite grâce aux dons d'un généreux mécène qui y épuisa toute sa fortune. L'église n'eut jamais ni tour ni clocher. Pour abriter la cloche, un beffroi fut édifié, plus tard, dans le cimetière attenant.

Dans les années 50, la municipalité chargera un entrepreneur de démolir une partie de l'église et lui cède en contrepartie des matériaux. Mais l'entrepreneur fit faillite avant que les travaux ne soient terminés ! Les habitants décidèrent de donner de leur temps et de leur peine pour terminer les travaux. L'église, réduite des deux tiers de son emprise, fut bénie le 2 octobre – jour de la Saint Léger – de l'an 1955.

Aujourd'hui, malgré des travaux d'entretien, une panne faîtière cassée menace d'effondrement la charpente de l'édifice. Un diagnostic global, réalisé par un architecte du patrimoine, a mis en exergue cette épée de Damoclès.

Le projet de la municipalité est de restaurer l'ensemble de l'édifice : sa charpente, ses fissures, ses baies à meneaux, ... jusqu'à la repose de ses beaux vitraux classés caractéristiques du XVI<sup>e</sup> siècle. Le montant total de ces travaux s'élève à 317 158.01 € HT

Devenez acteur de cette belle restauration pour la sauvegarde de notre patrimoine, et bénéficiez de réduction d'impôts, un reçu fiscal vous sera adressé par la Fondation du Patrimoine.

La municipalité vous remercie par avance de votre générosité et de votre soutien pour la sauvegarde de notre église, témoin de l'histoire pour les générations futures.

## COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

**☞ Paiement par chèque :** Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement. merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine - Église de Montfey** ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

**Paiement en espèces :** Envoyez ce bon de souscription et **☞ complétez vos coordonnées** auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal

**Paiement en ligne :** Faites votre don en ligne sur notre site **☞ internet sécurisé :**

[www.fondation-patrimoine.org/59160](http://www.fondation-patrimoine.org/59160)

Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.



## BON DE SOUSCRIPTION ÉGLISE DE MONTFEY

Oui, je fais un don de ..... euros pour aider à la restauration de l'Église de Montfey et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu OU  sur la fortune immobilière  
OU  sur les sociétés

**Pour les particuliers,** votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

*Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*

- OU de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

*Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

**Pour les entreprises,** réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

*Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Tél. : .....

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail\*.

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation Champagne Ardenne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.